



TC Immobilier  
SAS au capital de 8000 € - RCS Nantes 451 207 72

Siège social : 223 Avenue Francis Robert 44150 Ancenis  
Tél : 02 40 09 66 44 - E-mail : [ancenis@lafortet.com](mailto:ancenis@lafortet.com)

## Ventes – Barème à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023

**Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)**

**Tous nos prix sont affichés Honoraires compris TTC**

**Honoraires forfaitaires de 5 000 € TTC sur la part inférieure à 50 000 €**

	%
Sur la part de 50 000 € à 100 000 €	5.5 %
Sur la part au-delà de 100 000 €	4 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

**\*Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



TC Immobilier

SAS au capital de 8000 € - RCS Nantes 451 207 72

Siège social : 223 Avenue Francis Robert 44150 Ancenis

Tél : 02 40 09 66 44 - E-mail : [ancenis@lajforet.com](mailto:ancenis@lajforet.com)

## Location – Gestion : Barème à compter du 01 Janvier 2023 :

### **Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989**

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :

- Honoraires de négociation ou d'entremise à la charge du bailleur uniquement : 50 € TTC pour les logements d'une surface habitable inférieure ou égale à 26 m<sup>2</sup>. Gratuit pour les logements d'une surface habitable supérieure à 26 m<sup>2</sup>.

### **Honoraires à la charge du locataire:**

**7 % TTC du loyer annuel hors charges + 75 € TTC plafonnés à :**

- **8 € TTC / m<sup>2</sup> de la surface habitable pour les honoraires de visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
- **3 € TTC / m<sup>2</sup> de la surface habitable pour les honoraires de réalisation de l'état des lieux.**

### **Honoraires à la charge du Bailleur :**

**7 % TTC du loyer annuel hors charges + 75 € TTC plafonnés à :**

- **8 € TTC / m<sup>2</sup> de la surface habitable pour les honoraires de visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
- **3 € TTC / m<sup>2</sup> de la surface habitable pour les honoraires de réalisation de l'état des lieux.**

### **Honoraires pour les autres baux :**

- **Professionnels :**  
10% HT du loyer triennal, soit 12% TTC à la charge du preneur.
- **Commerciaux :**  
10 % HT du loyer triennal, soit 12 % TTC + 10 % du droit au bail, à la charge du preneur.

## Gestion locative

### **Honoraires de gestion :**

6.42 % HT du loyer annuel chargé, soit 7,70 % TTC à la charge du bailleur.